

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEUNEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025

Conseillers élus : 14
En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Absents non excusés : 2

Date de convocation : 03 mars 2025

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte ALBERT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Patricia MELY ; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents non excusés : Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 16 décembre 2024.

Madame La Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 4.2-008/2025 : EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES JEUNES

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2,

Mise en place des travaux d'été pour les jeunes âgés de 16 ans avant le 1^{er} juillet, chaque jeune effectuera 35 heures par semaine, renouvelable 35 heures.

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Autorise** Madame la Maire à **SIGNER** les contrats d'été (saisonnier) des agents non titulaires à temps non complet, pour effectuer des travaux d'entretien.

- **Ces agents seront** rémunérés sur un indice de la nomenclature de la fonction publique correspondant au grade d'Adjoint technique, 1^{er} échelon.

Le montant de la rémunération sera prévu au budget.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 12 mars 2025
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20250310-2025DEL008-DE
Reçu le 13/03/2025

